Justificatif généré le 20/02/2024

Support de parution : Actu-Juridique.fr

Date de parution : 20/02/2024
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/725737
N° d'annonce : 725737

BATI PREMIÈRE

Société d'Investissement à capital variable

Siège social : 8 rue Louis Armand 75015 PARIS

329 518 229 R.C.S. Paris

Messieurs les actionnaires de la SICAV BATI PREMIERE sont convoqués en Assemblée Générale pour le vendredi 15 mars 2024 à 14h30, au 8 rue Louis Armand CS 71201, Paris Cedex 15, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes au 29 décembre 2023

- Affectation des résultats

Tout actionnaire quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à cette Assemblée, ou s'y faire représenter par son conjoint ou par tout autre actionnaire. Toutefois, seront seuls admis à cette Assemblée, à s'y faire représenter ou à voter par correspondance les actionnaires qui auront au préalable justifié de cette qualité :

- En ce qui concerne leurs actions nominatives, par l'inscription des dites actions en compte nominatif pur ou nominatif administré cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

- En ce qui concerne leurs actions au porteur, par la remise à Caceis Bank dans le même délai, d'un certificat établi par l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Les actionnaires désirant assister à cette Assemblée recevront sur leur demande une carte d'admission.

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, tout actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- Donner procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint.

- Adresser une procuration à la société sans indication de mandataire.

- Voter par correspondance.

Ceux qui souhaiteraient voter par correspondance ou être représentés, sont priés de bien

EURO-QUALITY SYSTEM ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)

vouloir retourner le formulaire ci-joint. Les formulaires de vote par correspondance, dûment remplis, devront parvenir au siège social de la société ou à son mandataire Caceis Bank trois jours au moins avant la date de la réunion.

Conformément à la loi tous les documents qui doivent être communiqués aux assemblées générales seront tenus dans les délais légaux à la disposition des actionnaires au siège social.

Le Conseil d'Administration

Vérifier la validité de l'annonce
Code de vérification : aeQL1ja9V
https://digitalisation.actulegales.fr/#aeQL1ja9V

EURO-QUALITY SYSTEM
ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)